

Règlement de Consultation

Travaux de plantations de Haies sur les zones prioritaires de l'Erdre Travaux 2022-2023

Accord cadre Mono attributaire alloti géographiquement

Marché passé selon une Procédure Adaptée en application du chapitre III du Code de la Commande Publique, Article L2123-1 et suivants

Date limite de remise des dossiers de candidatures et offres : **Mardi 19 juillet 2021 – 17h00**

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la réalisation de dispositifs anti transfert dans le cadre du Contrat Territorial Eau du bassin versant de l'Erdre. Il s'agit de la réalisation de haies bocagères sur le territoire du bassin versant de l'Erdre. Deux lots géographiques sont prévus :

Lot n°1 : Réalisation de haies bocagères sur le secteur Erdre Aval (Sautron, Orvault, Vigneux de Bretagne, Treillières, Grandchamp des Fontaines, La Chapelle sur Erdre)

Lot n°2 : Réalisation de haies bocagères sur le secteur Erdre Amont (Communes de Candé, Vritz, Angrie, Freigné, Riaillé, Saint Sulpice des Landes et communes déléguées du Louroux Beconnais et de la Cornuaille)

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE CONSULTATION

Plusieurs lots pourront être attribués à un même candidat.

Dans le cas où une entreprise postule pour plusieurs lots, elle est dans l'obligation de fournir au maître d'ouvrage une offre pour chacun des lots.

Le candidat indiquera s'il réalise lui-même les travaux ou fait appel pour tout ou partie des prestations à des sous-traitants. Lorsqu'une ou des sous-traitances sont envisagées, le candidat citera tous les sous-traitants et indiquera les garanties et procédures de qualité qu'ils offrent.

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours (120) à compter de la date limite de remise des offres.

Le marché prendra effet à compter de sa notification. Les différents travaux seront réalisés au cours de la période automne-hiver **2022-2023**.

ARTICLE 3 : PRÉSENTATIONS DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Si les offres sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées :

1 - L'ensemble des pièces relatives à la candidature de l'entreprise, soit :

La lettre de candidature (DC1) et la déclaration du candidat (DC2) dûment renseignées et signées ; Les références du candidat datant de moins de 3 ans pour des prestations analogues ;

Si l'entreprise envisage dès sa candidature de sous-traiter une partie de sa prestation, elle devra joindre aussi les renseignements, attestations, déclarations dûment remplies et signées par le sous-traitant (ou chacun des sous-traitants) (DC4).

Les formulaires sont disponibles à l'adresse électronique :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

A noter qu'à l'issue de la consultation, le candidat sur le point d'être retenu devra fournir les documents officiels des déclarations et certificats délivrés par les Administrations compétentes prouvant que le candidat ou groupement de candidats satisfait à ses obligations déclaratives et contributives en matière fiscale et sociale.

2 - L'offre se compose des pièces suivantes :

L'acte d'engagement dûment complété et signé, accompagné du bordereau des prix unitaires signé ainsi que du Détail des Quantités Estimées rempli ;

Une note technique détaillée, datée et signée, comprenant tout élément pertinent au vu des critères mentionnés à l'Article 5

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable directement à partir du site suivant :

demat.centraledesmarches.com

Par téléchargement direct sur le site de l'Edenn : <http://www.edenn.fr/edenn/marches-publics-2/> Dans ce cas il est rappelé que pour tout téléchargement direct des documents de consultation, il est nécessaire de vous faire connaître auprès de l'adresse de contact du référent du marché indiquée dans le dossier. Faute de l'accomplissement de cette formalité les candidats ne pourront être tenus informés des éventuelles réponses aux questions des candidats ou autres modifications du dossier de consultation.

Il peut également être remis gratuitement à chaque candidat sur demande adressée par mail à : agriculture@edenn.fr.

Les offres sont remises au plus tard pour la date indiquée en page de garde et ce par deux moyens :

- Par voie dématérialisée à l'adresse internet suivante :
demat.centraledesmarches.com

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier à l'adresse :

EDENN
1 rue du calvaire
44000 NANTES.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

- Par courrier dans un pli scellé avec mention « **ne pas ouvrir** ». Le pli devra être reçu avant la date limite figurant en page de garde.

ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES

Les critères pondérés de choix des titulaires, pour chacun des lots, seront les suivant :

- Compétences du prestataire et de ses intervenants dans le domaine du marché, appréciées notamment par la présentation d'une sélection de références pertinentes et récentes (y compris références individuelles des personnes directement affectées au chantier), appuyées le cas échéant par des certificats de capacité d'acteurs publics. **10 %**
- Valeur technique : **30 %**
 - o Descriptif ou fiches techniques des principaux matériaux et fournitures. **10%**
 - o Méthodologie détaillée (matériels, méthode, organisation, moyens humains dédiés au chantier) de plusieurs chantiers type : Plantation de haie à plat, plantation de haie sur billon. **20 %**
- Qualité environnementale et sociale de la proposition : **20 %**
 - o Origine et labellisation des plants (végétal local, origine locale des feuillus réglementés...) : **10 %**
 - o Descriptif des éventuels dispositifs d'insertion professionnelle des publics en difficulté mis en place dans le cadre du présent marché : **10 %**
- Prix de la prestation : **40 %**, apprécié sur la base du total du Détail des quantités estimées, par application de la formule suivante : $N = 40 - (P - P_{min}) / (P_{min} \times 1,5\%)$, avec
 - o N : note du candidat pour le critère prix
 - o P : montant total du DQE du candidat
 - o Pmin : montant du DQU du candidat présentant le prix le moins élevé.

Ainsi, le candidat présentant l'offre la moins-disante obtiendra la note maximale pour ce critère. Une offre présentant un écart de 1,5 % avec ce prix minimal entraînera un écart de la note d'1 point. Un écart de 30 % entraînera par conséquent une note de 20 points sur un maximum de 40 points.

L'examen des critères compétences, valeur technique et qualité environnementale se fera en appréciant les documents et informations transmis par le candidat, avec pour chaque sous-critère l'échelle de notation suivante (sur la base d'une note sur 10 points) :

- o 0 point : critère non renseigné, ou spécifications de l'offre non conformes sur le point considéré
- o 2 points : les éléments de l'offre sont peu précis et/ou très éloignés des attentes du marché
- o 4 points : quelques éléments sont pertinents, mais beaucoup d'éléments sont éloignés des attentes du marché
- o 6 points : la plupart des éléments sont pertinents, mais certains éléments secondaires sont manquants, peu développés ou peu adaptés
- o 8 points : Les éléments de l'offre répondent globalement correctement aux attentes du marché.
- o 10 points : L'ensemble répond parfaitement aux attentes, voire dépasse les attendus du **marché**.

ARTICLE 6 : VARIANTES

Les candidats peuvent proposer toute variante en complément d'une offre en tout point conforme à l'offre de base.

Une variante non accompagnée par une offre de base ne sera pas analysée.

ARTICLE 7 : NEGOCIATIONS

L'Edenn se réserve la possibilité d'engager les négociations avec tout ou partie des candidats ayant remis une offre.

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire, les candidats devront s'adresser à :

- M. FENARD pour les renseignements administratifs au 06 85 11 01 10, direction@edenn.fr
- M. JORIGNE pour les renseignements techniques au 07 88 18 66 29, agriculture@edenn.fr

Toute demande de précisions sera à formuler par écrit, et une réponse sera apportée à l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier.